

Réaménagement du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Lancement du nouveau projet de réaménagement - Modificatif à la délibération du 11 janvier 2010

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Le Conseil Municipal du 11 janvier 2010 a dans le cadre du nouveau projet de réaménagement global du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie désigné un jury chargé d'effectuer une proposition de classement des candidats au marché de maîtrise d'oeuvre.

La délibération du 11 janvier 2010 a désigné en qualité de membres du Conseil Municipal six membres titulaires et six membres suppléants. Or en application des dispositions des articles 22 et 24 du Code des Marchés Publics seuls cinq membres titulaires et cinq membres suppléants doivent être élus pour siéger au jury de concours.

Par conséquent, il convient de rendre la composition de ce jury conforme à la législation en vigueur en désignant les membres suivants :

- . M. le Maire, Président
- . Mme Catherine THIEBAUT, titulaire
- . M. Jean-François GIRARD, titulaire
- . M. Benoît CYPRIANI, titulaire
- . M. Yves-Michel DAHOUI, titulaire
- . M. Pascal BONNET, titulaire

- . M. Frank MONNEUR, suppléant
- . Mme Carine MICHEL, suppléante
- . M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, suppléant
- . M. Christophe LIME, suppléant
- . Mme Martine JEANNIN, suppléante.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette modification et à procéder à une nouvelle désignation des membres appelés à siéger au jury de concours lancé pour le réaménagement du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

«**M. LE MAIRE** : Vous savez que nous avons acquis la semaine dernière une collection assez exceptionnelle de cartes postales qui enrichiront le patrimoine de la Ville. Yves-Michel DAHOUI nous a amené une planche que nous allons faire circuler.

M. Yves-Michel DAHOUI : Je voudrais effectivement donner simplement une information et faire exceptionnellement un cavalier pour vous confirmer, parce que c'est un événement récent, que la Ville a acheté en vente publique jeudi dernier une collection absolument superbe de cartes postales anciennes, allant de la fin du XIXème siècle jusqu'aux années 50 auprès du commissaire priseur, Me DUFRECHE, 6 000 cartes postales dont certaines sont réellement exceptionnelles, rarissimes, selon les spécialistes c'est même souvent du jamais vu et des milliers d'autres, plus de 5 000 qui sont rares ou peu communes. Il s'agissait d'un lot non divisible réunissant une collection qui aujourd'hui est impossible à reconstituer comme le précisait d'ailleurs la notice du catalogue de vente. Elles proviennent de la collection de M. Robert TUBA, un ancien marchand de pain d'épices, mort en 2008 à plus de 97 ans. Il a donc collectionné pendant plus de 70 ans des cartes postales sur sa ville natale, sur Besançon et sur l'ensemble de la Franche-Comté et il a pu réunir un ensemble exceptionnel de plusieurs dizaines de milliers de cartes postales. Avec les 3 000 cartes que la Ville possède déjà, on peut estimer qu'aujourd'hui la Ville de Besançon conserve sans aucun doute la plus belle, la plus complète collection de cartes postales sur Besançon. Les équipes de la Bibliothèque Municipale qui ont réagi très vite estiment que le taux de doublon est à moins de 20 %, ce qui est exceptionnel. Ce qui est assez rare, ce sont les devantures de magasins, les événements politiques ou culturels de la vie de tous les jours, l'effondrement d'un arbre à Micaud après une tempête, les soupes populaires, l'enterrement d'un archevêque, le meeting aérien de 1919 et encore bien d'autres vues toutes aussi intéressantes. Les vues de la vie

militaire à Besançon également dont plusieurs vues de la Citadelle, ce qui est très rare tout simplement parce que c'était interdit. Il y a également des vues de vie intérieure, des cafés, des musées, des usines, les vues des quartiers de Besançon qui ont évidemment été complètement modifiés par l'urbanisation massive de l'après guerre, notamment les Chaprais, Saint-Ferjeux, Palente. C'est donc tout un Besançon qui a aujourd'hui disparu, qui n'existe plus, qui renaît grâce à ces cartes postales pittoresques mais pas uniquement, elles restent la seule mémoire d'une ville qui n'est plus, aujourd'hui, ce qui est normal. Les amateurs, les iconographes, le Bisontin qui est attaché à sa ville et à sa mémoire seront évidemment et sont déjà d'ailleurs parce qu'on a eu beaucoup de manifestations, très heureux de cet achat qui sera popularisé par l'édition de catalogues, une exposition de quelques-unes d'entre elles notamment lors des journées du patrimoine. Ce lot pour vous donner toutes les informations a été préempté à la dernière enchère à 36 000 €, soit environ 42 500 € frais compris, plus de 44 000 € si on ajoute des cartes qui ont été achetées en-dehors de ce lot unique, ce qui fait un prix moyen de 7 € la carte. Les crédits proviennent du Fonds d'Acquisition pour les Oeuvres d'Art et du Patrimoine du pôle culturel et développement.

J'ajouterai simplement que la plupart, 500 à 600 cartes valent à elles seules en moyenne 300 €, ce qui donne une valeur théorique uniquement sur ces exemplaires exceptionnels de 150 000 € et donc la Ville les a acquis à un montant qui reste très très raisonnable. Je crois que c'était un devoir de la Ville de préempter. C'est la mémoire des Bisontins et je crois qu'il était assez logique qu'on restitue cette mémoire aux Bisontins soit sous forme de publication, soit sous forme d'exposition.

Je voudrais terminer en remerciant Lionel ESTAVOYER, notre expert. On a besoin de s'entourer de «sachant» pour apprécier la richesse d'une collection et également le Directeur des Bibliothèques, M. FERREIRA-LOPES. On vous fera circuler quelques exemplaires de ces cartes dont vous pourrez constater qu'elles traduisent bien la qualité exceptionnelle de ce lot acquis par la Ville mais le Maire l'a dit il faut les restituer car c'est la propriété de la Ville et cela a une certaine valeur.

M. LE MAIRE : Je crois que c'est une belle acquisition. Lorsque j'ai donné mon accord pour l'acheter, il y avait une condition, c'était, comme l'aurait dit l'Abbé BOISOT en 1694 : «il faudra que cette collection soit montrée au peuple». C'est pour cela qu'on éditera un catalogue et il y aura une exposition cette année ou l'année prochaine parce que je pense que ça intéressera beaucoup les habitants de cette région, pas uniquement ceux de Besançon. Une exposition sera donc mise en place. Cette collection est inaliénable et cela fait partie du patrimoine de la nation désormais.

M. Emmanuel DUMONT : Comme on l'avait fait avec la collection des cartes postales du Musée Comtois, on peut les mettre en ligne sur la photothèque et les rendre accessibles au plus grand nombre».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur ces désignations.

Récépissé préfectoral du 26 mars 2010.